



Octobre 2019

Non au racket sur la mutuelle pour les conjoints à charge ! PSA doit assumer le surcout !

Plus de 5 000 salariés ont reçu début octobre un mail ou un courrier de la mutuelle AON précisant que dans le cadre de la loi PUMA (protection universelle maladie), toute personne majeure sera assurée à titre individuel (sur son propre numéro de Sécurité Sociale) au plus tard le 1er janvier 2020.

L'application de cette loi de financement supprime le statut d'ayant droit à charge au sens de la sécurité sociale pour les personnes majeures, surtout les conjoints.

VITALI-AON veut appliquer le tarif EXTENSION pour le conjoint et non plus celui du tarif FAMILLE si ce dernier veut continuer à être assuré.

**Ce qui veut dire au minimum 60 € de plus par mois pour le conjoint
qui ne travaille pas pour être couvert comme avant.**

La direction avait parlé d'un tarif négocié préférentiel. On voit que ça n'a rien de préférentiel !
Dans le nouvel accord Mutuelle, c'est plein tarif...

Environ 5000 salariés sont concernés par ce manque à gagner et se retrouvent seuls face à AON et PSA devant un choix inacceptable :

- **Soit de ne plus couvrir leur conjoint**
- **Soit de payer au moins 60 € de plus par mois pour les mêmes prestations.**

La CGT est intervenue à divers niveaux mais la direction fait l'autruche en répondant que les salariés doivent renvoyer une réponse à AON avant le 8 novembre pour préciser s'ils souhaitent prendre l'extension ou non pour leur conjoint à charge : « *si les salariés ne comprennent pas il y a un numéro hotline à appeler* » ! En clair, circulez, il n'y a rien à voir !

C'est se moquer des salariés et de leur santé ! PSA est responsable du contrat et de ses tarifs ! C'est PSA qui nous a imposé cette mutuelle dont les prix ne cessent de grimper ainsi que les restes à charge.

**L'entreprise ne participe à la mutuelle qu'au minimum légal de 50 %.
Elle a largement les moyens de faire mieux...**

**Avec 2 milliards de bénéfices en 6 mois, PSA a largement les
moyens d'augmenter sa participation aux frais de la mutuelle !**

**Ce n'est pas à nous de payer cette augmentation !
Exigeons d'avoir une mutuelle à un prix correct...
et pas une pompe à fric !**